

CIRCULAIRE

Nouveaux tarifs cartes-train

Notre référence / 202101051606mnv
Date de publication / 5 janvier 2021

Marie-Noëlle Vanderhoven
Premier conseiller

Centre de compétence
Emploi & sécurité sociale
T +32 2 515 08 65
mnv@vbo-feb.be

Augmentation annuelle des cartes train

Le conseil d'administration de la SNCB a approuvé les tarifs qui seront d'application à partir du 1^{er} février 2021. Les tarifs augmenteront dans le respect du contrat de gestion (indice santé + ponctualité).

A partir du 1^{er} février 2021, le prix de la carte train trajet et de la carte train mi-temps augmentera de 1,95%.

Cette augmentation de prix n'a **pas d'impact sur le montant de l'intervention patronale** dans les frais de transports en commun public pour les déplacements domicile-travail prévus dans la CCT 19-9 (montants forfaitaires).

Les tableaux (format .xls) suivants figurent en annexe :

1. Cartes-train (tarif au 1.2.2021)
2. Cartes-train mi-temps (Railflex - tarif au 1.2.2021)
3. Les montants de l'intervention dans le cadre du 80-20 (tiers payant)
4. Les montants forfaitaires de la CCT 19-9



CRB-CCE-NAR-CNT -
Tableaux SNCB tarifs